**NAISSANCE DU FRANÇAIS**

A la fin du XVIIIe siècle, on parle encore une trentaine de « **patois**» dans les provinces françaises, mais l’histoire du français est commencée depuis longtemps.

Environ 500 ans séparent le latin populaire, dit vulgaire du IVe siècle, du premier texte en français, et encore davantage pour l’espagnol et l’italien. La langue française ou langue rustique, ne sera attestée qu’au IXe siècle.

La cohabitation du francique, langue des Francs ou des régions peuplées par des Francs, et du roman rustique, issu du latin populaire, entraîna de profonds bouleversements linguistiques de différents ordres, phonétique et lexical, entre autres.

Le français est la moins « romane » des langues néo-latines, telles que l’italien, l’espagnol, le portugais, le catalan et l’occitan, du fait des apports linguistiques des Francs dans la France occidentale ou la Gaule du Nord.

Ce n’est qu’au XIIe siècle qu’on vit apparaître le mot « France » dans une lettre de Louis VI le Gros au pape Calixte II, lettre dans laquelle il se proclamait en 1119 « Rex franciai » ou Roi de France, et non des Francs. Le françoys ou français était la langue du Roi. C’était une langue véhiculaire, exportée dans d’autres pays, lors des croisades par exemple. Simultanément, diverses langues, orales essentiellement, se développaient partout, sur le territoire ; le peuple de France utilisait encore des dialectes locaux.

Les récits que Marco Polo a faits à Rustichello de Pise, écrivain de langue française et son compagnon de détention dans la prison de Gênes, permirent à celui-ci de rédiger *Le* [*Livre des merveilles*](https://fr.vikidia.org/wiki/Livre_des_merveilles), un ouvrage écrit **en français,** en 1298. (Le Devisement du monde ou Il Milione étaient les autres noms de cet ouvrage).

A la fin du moyen âge, la majorité des citadins savaient lire le françoys, comme beaucoup de paysans, tout au plus les textes simples pour ces derniers (contrats, testaments, etc…) C’était une langue bien différente du français actuel.

Avec l’apparition de l’imprimerie en France, dès 1470, le français du Roi était assuré de gagner la partie sur toute autre langue dans le royaume. C’est ainsi qu’il devint la langue administrative. L’ancien françoys se simplifiait. Mais c’est surtout par ordonnance, en 1539, que le français fut imposé par François 1er dans l’Administration. Il réduisait ainsi le pouvoir de l’Eglise catholique qui s’exprimait en latin. En 1543, l’imprimerie royale fut créée et la diffusion de textes en français se multiplia. Le Roi était polyglotte (françoys, latin, italien, espagnol) tout comme l’empereur Charles Quint qui, selon certains, aurait dit : « je parle anglais aux commerçants, italien aux femmes, français aux hommes, espagnol à Dieu et allemand à mon cheval ».

A la veille de la Révolution française, la France était le pays le plus peuplé d’Europe et l’un des plus riches. De nombreux dialectes ou patois résistaient encore.

Dans un premier temps, la République croyait qu’il fallait recourir au multilinguisme et tenir compte de tous les idiomes parlés dans les différentes régions. On pensait traduire les décrets et que chacun puisse parler la langue de son choix. Devant le manque de traducteurs, le coût financier généré, et le peu d’envie de conserver les langues régionales (le patois), cette idée fut abandonnée au profit de l’existence d’une langue nationale unique. « *Chez un peuple libre, la langue doit être une et la même pour tous » (*B.Barère, juriste et député du Tiers Etat, membre du Comité de Salut Public).

En 1863, 20% des Français ignoraient encore la langue nationale. A la fin du XIXè siècle, le français est à peu près le même que celui que nous parlons.

La loi Ferry, avec la gratuité de l’école primaire en 1881, l’école obligatoire en 1882, et la laïcisation des programmes, fit que le français s’imposa sur tout le territoire et se démocratisa.

(*Histoire du français – Cefan-ULaval.Ca*)

L’ADEPAL PPR. – avril 2023 –